

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 24

Vorwort: À nos abonnés
Autor: Lecomte / Cuénod / Ruchonnet

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 24. Lausanne, 15 Décembre 1864. IX^e Année

SOMMAIRE. — A nos abonnés. — Société vaudoise d'état-major et des armes spéciales. Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 décembre 1864, à l'hôtel-de-ville de Lausanne. — Fusil Westeley Richards, se chargeant par la culasse. — Tableau anamorphique pour le calcul des mines de guerre. — Nouvelles et Chronique.

A NOS ABONNÉS.

La *Revue militaire suisse*, fondée en 1856 par l'initiative d'un certain nombre d'officiers de la Suisse française, de Neuchâtel entr'autres, va entrer dans la neuvième année de son existence. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de dire si elle a rempli sa tâche et satisfait aux besoins qui l'avaient fait naître. En revanche nous croyons pouvoir jeter les yeux sans crainte sur le programme de sa fondation, ayant en nous-même la conscience de l'avoir suivi dans la mesure de nos forces.

Aujourd'hui, comme en 1856, nous pouvons dire :

« Nous nous efforcerons de vouer une égale attention, pour autant que cela nous sera possible, aux différentes branches du
» militaire et de ne négliger aucun des éléments divers qui le
» composent. Enfin nous demandons de l'indulgence à nos frères
» d'armes si notre publication ne répond pas à leur attente au
» point de vue littéraire et scientifique. La rédaction n'a ni la
» prétention de se poser en autorité scientifique, ni l'intention de
» faire une entreprise de spéculation. La *Revue militaire*, recherchant un but d'utilité publique avant tout, désire être l'organe
» des officiers de la Suisse française et un moyen d'instruction
» mutuelle pour eux ; en conséquence elle sera essentiellement ce

» que l'appui et le concours des officiers la feront ; ses mérites
» seront en raison directe de l'intérêt qu'on lui portera. »

Si donc il a pu arriver que la *Revue militaire suisse*, dans le cours de ces huit années, n'ait pas toujours répondu à l'attente de tous, si l'on a pu y signaler de regrettables lacunes, MM. les officiers doivent s'en prendre en premier lieu à eux-mêmes.

Beaucoup d'entr'eux s'imaginent que quand ils nous ont envoyé leurs six francs par an, ils ont fait tout ce qu'ils avaient à faire. Sans doute nous leur sommes reconnaissant de cet aide, et notre imprimeur également. Nous espérons qu'il nous le continueront, et nous osons exprimer d'autant plus vivement cet espoir que chacun sait — ou peut le calculer — que la *Revue militaire suisse* n'est pas une affaire de spéculation financière ⁽¹⁾ : nous espérons que chaque jeune officier considérera toujours son abonnement à la *Revue* comme une obligation attachée à sa promotion et comme une dépense allant de front avec celle de ses règlements.

Mais nous demandons plus encore. Nous n'avons pas besoin seulement d'aide matériel, il nous faut le concours intellectuel et l'appui moral des officiers de tous grades et de toutes armes. Nos chefs vénérés et les comités de la Société militaire fédérale nous devraient leurs avis, leurs conseils, et, s'il le faut, leurs réprimandes, s'ils daignaient entendre la tâche de la *Revue* comme nous l'entendons nous-même. Les officiers plus jeunes qui ont l'occasion de puiser dans leur service d'instructifs renseignements pourraient, en nous les transmettant régulièrement, être agréables et utiles à tous leurs camarades. D'autres pourraient très efficacement nous seconder par des traductions d'écrits techniques d'allemand, d'italien, d'anglais, auxquels les traducteurs ordinaires sont inaptes. Tous nous devraient leurs réflexions, leurs observations, leurs critiques même. Plus elles seraient acerbes, plus nous en serions content, car elles prouveraient l'intérêt qu'on nous voue : elles accuseraient la vie et la vigilance parmi nos officiers. Le niveau intellectuel de notre journal et, par lui, de l'armée, irait toujours en s'élevant, pour le plus grand profit de tous.

Beaucoup de nos camarades, nous le savons assez, ont l'intention de remplir leur part de ce programme. Nous savons même

(1) En 1864, la *Revue* aura donné à ses abonnés suisses 64 feuilles d'impression, 5 cartes et plans, une brochure à part, le tout pour 8 francs.

qu'il y a parfois de leur part commencement d'exécution ; mais peu, hélas ! veulent bien tenir la plume jusqu'au bout, et, à l'exception de quelques-uns, toujours les mêmes mais toujours zélés, nous ne rencontrons pas le concours efficace que nous avons espéré dans l'origine. On nous dit pour nous consoler qu'on a confiance en nous : nous préférerions qu'il y eût défiance, mais discussion.

Que de plaintes ne serions-nous pas en droit d'élever !

Des officiers nous avaient promis plusieurs traductions d'excellents articles de la *Schweizerische-Militär-Zeitung*, traductions qu'il nous était matériellement impossible de faire nous même. Ils ne nous les ont jamais envoyées, et ils nous ont même gardé, sinon égaré, nos originaux. Nous prenons la liberté de leur en rafraîchir ici la mémoire.

Des officiers mettent en circulation des motions, des adresses, des pétitions imprimées, et ils négligent de nous faire part d'un exemplaire. Nous espérons que MM. les promoteurs de la pétition d'Aigle et M. le colonel Ziegler voudront bien ne pas marcher sur ces traces.

Le bureau fédéral d'artillerie se livre depuis assez longtemps à des expériences de canons rayés, pour lesquelles la Confédération met généreusement à sa disposition de forts crédits et de nombreux aides. Toutefois nous n'avons jamais eu l'honneur d'être favorisé de communications sur les résultats des essais ; celles-ci auraient cependant vivement intéressé non-seulement nos artilleurs, mais les officiers de toutes armes. Nous espérons qu'il suffira de cette mention pour que les travaux dudit bureau cessent d'être un mystère à la Suisse française, et nous espérons en particulier qu'ils ne deviendront l'objet d'aucun monopole.

Même les secrétaires de la Société militaire fédérale et ceux de diverses sections qui, à teneur des statuts, devraient nous envoyer leurs circulaires, annonces, etc., oui, même ceux de qui nous relevons, ceux-là nous oublient. Aujourd'hui, 14 décembre, nous n'avons pas encore reçu, malgré nos réclamations, les procès-verbaux de la réunion générale du 22 août écoulé !

Enfin espérons que l'année 1865 verra s'augmenter le nombre de nos collaborateurs. Deux officiers montrent le bon exemple en

s'associant à la rédaction courante de la *Revue* pour y représenter le génie et l'artillerie,

Espérons qu'en même temps aussi s'augmenteront le nombre de nos abonnés et le budget de nos ressources. Nous en avons urgemment besoin, non-seulement pour parer aux déficits de cette année, mais pour nous tenir à la hauteur des temps actuels.

Les perfectionnements réalisés et en voie de réalisation dans le domaine des engins de guerre deviennent de plus en plus grands : ils approchent du merveilleux. Leur acclimatation chez nous et tout autour de nos frontières impose aux militaires des études plus approfondies, comme aux Etats de plus grands sacrifices. Nous aurons à ajouter, pour ne pas rester trop en arrière de tous nos voisins, des objets nouveaux et importants au champ ordinaire de nos études. Nous aurons à nous occuper sérieusement des fusils se chargeant par la culasse comparés aux autres, de l'artillerie rayée de gros calibre et des conditions de son emploi, du problème important et urgent des fortifications à élever en Suisse, en particulier d'une grande place fédérale, notre base militaire; des modifications que ces diverses innovations doivent apporter à notre tactique, à notre organisation, à nos institutions. Plus le progrès est grand, plus la tâche devient lourde.

Or cette tâche nous impose le devoir de donner un peu plus d'extension à la *Revue militaire*, ou plutôt de régulariser l'extension qu'elle a déjà reçue dans ces dernières années.

Au lieu des suppléments accidentels qu'elle donnait suivant les circonstances, la *Revue militaire* publiera régulièrement un supplément par mois, soit douze feuilles par an consacrées essentiellement à une *Revue des armes spéciales*. Afin de maintenir le lien de solidarité et la communication intellectuelle constante qui doivent régner entre toutes les armes, on ne pourra pas s'abonner à part à cette publication spéciale. Les officiers de chaque arme ont tout profit pour leur instruction et pour leur service, à savoir aussi ce qui se passe dans les autres armes. La *Revue militaire suisse*, convaincue de la bonté de ce principe, s'efforcera de le maintenir et de le développer; elle continuera à rester ainsi la fidèle image, en même temps qu'elle est l'organe français de l'armée suisse et de la Société militaire fédérale; elle fera la part de toutes les branches d'activité

de l'état-major en les concentrant dans un tout homogène ; elle réunira la diversité scientifique dans l'unité nationale.

Pour satisfaire à ces nouvelles charges, le prix de l'abonnement annuel de la *Revue* devra être élevé, mais il ne le sera que de 1 fr. 50 et 5 francs, c'est-à-dire qu'il sera porté à 7 fr. 50 pour la Suisse et 15 francs pour l'étranger.

A dater du 1^{er} janvier 1865, la rédaction de la *Revue militaire suisse* sera composée de MM. Lecomte, lieut.-colonel fédéral ; Cuénod, capitaine fédéral du génie ; Ruchonnet, capitaine fédéral d'artillerie.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 DÉCEMBRE 1864,
A L'HOTEL-DE-VILLE DE LAUSANNE.

Présidence de M. le colonel G. Veillon.

La séance est ouverte à 1 heure après midi.

L'assemblée compte environ quarante à cinquante officiers de diverses armes parmi lesquels l'on remarque MM. le colonel Borel, lieutenants-colonels Wieland, Quinlet, de Mandrot, Lecomte, van Berchem, Tronchin, Tissot, Melley ; majors de Valière, de Perrot, Marcel. M. le président du Conseil d'Etat Cérésolle assiste aussi à la séance.

M. le colonel Herzog, invité, excuse son absence pour affaires d'office, et M. le colonel Delarageaz pour indisposition.

Sont admis en qualité de membres de la société MM. Emile Frossard de Saugy, et Huc Mazelet, le premier à Vinzel, le second à Morges, tous deux seconds sous-lieutenants d'artillerie.

M. le lieutenant-colonel Tissot, en sa qualité de caissier de la Société, présente l'état de la caisse ; ses comptes, après avoir été examinés par une commission, sont adoptés ; ils présentent un solde en caisse de 49 fr. 90 centimes.

M. le colonel Veillon annonce quelques modifications à l'ordre du jour, à savoir : Le mémoire sur les poudres par M. le lieutenant-colonel Burnier est tracé sur une lettre explicative de M. Burnier.

Les observations annoncées sur le congrès de Genève pour les blessés en campagne sont le fait d'une erreur typographique.